

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPOÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue au 18 avenue du Centenaire, le **3 avril 2023**, à 19h30, et y sont présents, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Martin Carrier.

Étaient présents :

Monsieur Nelson Lavoie, conseiller #1
Madame Marie-Chantal Bienvenue, conseillère #2
Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
Madame Hélène Ouellet, conseillère #4
Monsieur Maurice D'Astous, conseiller #5
Madame Martine Côté, conseillère #6

Assiste également à la séance, Mme Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 055-2023-04

Il est proposé par monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance du Conseil municipal
2. Adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2023
4. Autorisation de participation à la formation « La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale »
5. Autorisation d'ajustement de salaire-chef d'équipe
6. Résolution d'annulation du contrat de la Buanderie Normand
7. Demande de soutien financier pour les municipalités -hausse des taux d'intérêt

Finances

8. Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires
9. Autorisation des comptes à payer
10. Autorisation de paiement de la cotisation annuelle de l'UMQ
11. Autorisation de paiement BFL Canada- protection des élus

Période de questions

12. Période de questions

Environnement et urbanisme

13. Adhésion Association forestière Bas-Laurentienne
- ~~14. Adjudication du contrat de la collecte des matières résiduelles pour 2023-2026 reporté~~
15. Contribution financière pour l'enveloppe locale 2023

Santé et bien-être

16. Contribution financière Gratificat 2022-2023-Polyvalente de Sayabec
17. Contribution financière-Bourses étudiantes école de St-Damase

Voirie

18. Intention de la municipalité de réaliser les travaux autorisés par le ministre, soit la Réfection de divers rangs dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), volet Accélération.

19. Avis de motion du projet de règlement d'emprunt numéro 318-2023 voirie et ponceau-7e rang ouest, 8e rang est et 10e rang est (dossier numéro 7.3-7105-21-11)
20. Projet de règlement d'emprunt numéro 318-2023 voirie et ponceau-7e rang ouest, 8e rang est et 10e rang est (dossier numéro 7.3-7105-21-11)

Loisirs

21. Contribution financière pour une ressource spécialisée pour les camps de jour

Varia

22. Varia

Période de questions

23. Période de questions

Levée de la séance

24. Levée de la séance
-

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-056-2023-04

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse

Appuyé par monsieur Nelson Lavoie

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal du 6 mars 2023 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

4. AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA FORMATION « LA NÉCESSITÉ D'UN TRAVAIL D'ÉQUIPE DU MAIRE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE »

CONSIDÉRANT QUE madame Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière a été embauchée le 16 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire, Martin Carrier, ainsi que la direction générale doivent pouvoir travailler de pair au service des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'UNE formation virtuelle est disponible le 8 juin 2023 pour améliorer le travail d'équipe dispensée par la Fédération québécoise des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 267.72\$ taxes nettes;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-057-2023-04

Il est proposé par madame Martine Côté

Appuyé par madame Marie-Chantal Bienvenue

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise la participation de monsieur le maire Martin Carrier ainsi que madame Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière à participer à la formation « La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale;

QUE les membres du conseil autorisent le paiement de la formation au coût de 267.72\$ taxes nettes;

Adopté à l'unanimité

5. AUTORISATION D'AJUSTEMENT DE SALAIRE-CHEF D'ÉQUIPE

CONSIDÉRANT l'embauche le 6 mars dernier d'un nouveau journalier-chauffeur aux travaux publics aux conditions stipulé dans le contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe aux travaux publics doit voir son salaire majoré pour maintenir l'équité salariale au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette majoration est prévue au présent budget municipal;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-058-2023-04

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse
Appuyé par madame Hélène Ouellet
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le chef d'équipe aux travaux publics voit son salaire majoré de 2\$/heure travaillé rétroactif au 6 mars 2023.

Adopté à l'unanimité

6. RÉSOLUTION D'ANNULATION DU CONTRAT DE LA BUANDERIE NORMAND

CONSIDÉRANT QU'un contrat avec la Buanderie Commerciale Normand inc. a été conclu antérieurement;

CONSIDÉRANT le renouvellement automatique de ce contrat à moins d'une annulation avant le délai prévu;

CONSIDÉRANT QUE les employés aux travaux publics n'utilisent plus ce service et que des frais sont facturés à chaque semaine pour celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le délai pour faire l'annulation du contrat est prescrit depuis novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'annulation de contrat entraîne des frais de 524.94\$ taxes nettes;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-059-2023-04

Il est proposé par monsieur Maurice D'Astous
Appuyé par madame Marie-Chantal Bienvenue
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise l'annulation du contrat avec la Buanderie Commerciale Normand inc. et autorise le paiement de 524.94\$ pour ladite annulation.

Adopté à l'unanimité

7. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES MUNICIPALITÉS -HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT QUE selon certains critères, les aides financières du gouvernement du Québec versées aux municipalités doivent être financé par celle-ci prévoyant des versements annuels en capitale et intérêt;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte économique actuel, les modalités des versements d'aide financière ne suffisent plus à absorber le coût réel des emprunts assumés par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les hausses des coûts importantes engendrées par la hausse du taux directeur, les coûts d'essences, la pénurie de main d'œuvre et le contexte économique inflationniste actuel augmentent de façon fulgurante les dépenses municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'impact financier de ces changements est impossible à assumer par les municipalités et leurs citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT le contexte économique hors du commun;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 060-2023-04

Il est proposé par madame Martine Côté
Appuyé par monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil demande au Gouvernement du Québec de revoir l'accompagnement financier accordé aux municipalités pour tenir compte du contexte économique inflationniste actuel;

QUE le conseil demande au Gouvernement du Québec de revoir les modalités des programmes d'aide financière aux municipalités en fonction des réalités économiques actuelles de sorte que les municipalités n'aient pas à assumer des coûts pour l'octroi d'aide financière;

QUE le conseil transmette la présente résolution à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, à Mme Maryse Malenfant, directrice régionale du Bas-Saint-Laurent, à M. Denis Côté, conseiller aux opérations régionales, à Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapedia, aux municipalités de la MRC de la Matapédia, aux municipalités régionales de comté du Québec, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité

FINANCES

8. APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 7 mars au 3 avril 2023 et totalisant un montant de 30 347.09\$;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-061-2023-04

Il est proposé par madame Martine Côté
Appuyé par monsieur Nelson Lavoie
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 7 mars au 3 avril 2023 au montant de 30 347.09\$.

Adoptée à l'unanimité

9. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 92 704.98 \$ en date du 3 avril 2023;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-062-2023-04

Il est proposé par madame Marie-Chantal Bienvenue

Appuyé par monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité approuve la liste déposée et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 6659 à 6693

Totalisant un montant de 92 704.98 \$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'UMQ

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec offre une panoplie de services dont la Municipalité de Saint-Damase bénéficie;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec est une représentation municipale forte et efficace, qui offre de l'information précise, fiable et pertinente de même qu'une offre de services exclusives aux membres (assurances collectives/dommages, regroupement d'achats, mutuelle de prévention, services juridiques, formation, etc);

CONSIDÉRANT QUE le coût de la cotisation annuelle s'élève à 664,57\$ taxes nettes ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-063-2023-04

Il est proposé par madame Martine Côté
Appuyé par madame Marie-Chantal Bienvenue
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil adhère à l'Union des municipalités du Québec et en autorise le paiement au coût de 664.57\$ taxes nettes.

Adoptée à l'unanimité

11. RÉSOLUTION DE PAIEMENT BFL CANADA- PROTECTION DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s municipaux et les hauts fonctionnaires municipaux sont vulnérables aux attaques sur leur réputation et leur vie privée dans la mesure où toutes les activités auxquelles ils vaquent dans leur municipalité, publiques ou privées, sont constamment scrutées;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'assurance de BFL Canada a pour objectif de protéger les élus et les hauts fonctionnaires municipaux pour tout propos diffamants, harcelants ou haineux à leur endroit;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la facture s'élève à 1906.57\$ taxes nettes incluant une assurance frais juridiques;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-064-2023-04

Il est proposé par madame Martine Côté
Appuyé par monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil approuve l'adhésion à une assurance protection des élus émis par BFL Canada et en autorise le paiement au coût de 1906.57\$ taxes nettes.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTION

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions d'une citoyenne

ENVIRONNEMENT ET URBANISME

13. ADHÉSION ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE

CONSIDÉRANT la possibilité d'inscription d'une activité et demande de plants durant le mois de l'arbre et des forêts du 1^{er} au 31 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE chaque année, il est possible pour les écoles, les organismes et les municipalités d'obtenir des plants d'arbres à distribuer au cours du mois de mai aux citoyens intéressés;

CONSIDÉRANT QUE pour faire une demande de plants durant ce mois requiert l'adhésion à l'Association forestière du Bas-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'adhésion est de 73.05\$ taxes nettes;
MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-065-2023-04

Il est proposé par madame Hélène Ouellet

Appuyé par monsieur Nelson Lavoie

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil approuve l'adhésion à l'Association forestière du Bas-St-Laurent et en autorise le paiement au coût de 73.05\$ taxes nettes.

QUE le conseil mandate madame Vanessa Caron, directrice générale et greffière-trésorière pour faire la demande de plants en vue d'en faire la distribution aux citoyens dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts qui se tiendra du 1^{er} au 31 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

14. ADJUDICATION DU CONTRAT DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR 2023-2026

Le point est reporté à une prochaine séance.

15. CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ENVELOPPE LOCALE 2023

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe disponible de la MRC de La Matapédia pour les projets qui cadrent avec les orientations du Fonds et ruralité (FRR) pour la Municipalité de Saint-Damase;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 066-2023-04

Il est proposé par madame Martine Côté

Appuyé par monsieur Nelson Lavoie

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Damase confirme une participation financière de 5 874.46 \$ pour l'année 2023 afin de permettre la réalisation de projets qui cadrent avec les orientations du Fonds Régions et Ruralité (FRR) de la MRC de La Matapédia;

QUE la Municipalité de Saint-Damase délègue M. Clermont Miousse comme représentant de la Municipalité sur le conseil d'administration du comité développement de la Corporation de Développement et d'urbanisme de Saint-Damase;

QUE la Municipalité de Saint-Damase mandate le comité de développement et d'urbanisme à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la Municipalité et le comité de développement et d'urbanisme;

QUE la Municipalité de Saint-Damase autorise le Maire, M. Martin Carrier à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

Adoptée à l'unanimité

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

16. CONTRIBUTION FINANCIÈRE GRATIFICAT 2022-2023-POLYVALENTE DE SAYABEC

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes de la municipalité sont inscrits à la Polyvalente de Sayabec pour leurs études secondaires;

CONSIDÉRANT QUE la demande de contribution financière de la Polyvalente de Sayabec pour souligner les efforts et l'excellence des élèves aux niveaux académique, sportif et culturel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Damase a à cœur leur réussite;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 067-2023-04

Il est proposé par monsieur Clermont Miousse

Appuyé par monsieur Maurice D'Astous

Et résolu avec abstention de madame Martine Côté :

QUE la Municipalité de Saint-Damase offre une contribution financière de 200\$ afin de souligner les efforts et l'excellence des élèves aux niveaux académique, sportif et culturel de la Polyvalente de Sayabec pour la remise des Gratificat 2022-2023 et en autorise le versement.

Adoptée à l'unanimité

17. CONTRIBUTION FINANCIÈRE-BOURSES ÉTUDIANTES ÉCOLE DE ST-DAMASE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes de la municipalité sont inscrits à l'école de Saint-Damase;

CONSIDÉRANT QUE la demande de contribution financière de l'école de Saint-Damase a pour but de souligner les efforts et l'excellence des élèves aux niveaux académique, sportif et culturel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Damase a à cœur leur réussite;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 068-2023-04

Il est proposé par madame Martine Côté

Appuyé par monsieur Maurice D'Astous

Et résolu avec abstention de madame Marie-Chantal Bienvenue :

QUE la Municipalité de Saint-Damase offre une contribution financière de 360\$ afin de souligner les efforts et l'excellence des élèves aux niveaux académique, sportif et culturel de l'école de Saint-Damase pour la remise de bourses étudiantes 2022-2023 et en autorise le versement auprès de la responsable de l'école, madame Martine Lavoie.

Adoptée à l'unanimité

VOIRIE

18. INTENTION DE LA MUNICIPALITÉ DE RÉALISER LES TRAVAUX AUTORISÉS PAR LE MINISTRE, SOIT LA RÉFECTION DE DIVERS RANGS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET ACCÉLÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une entente de contribution financière du MTMD, en lien avec la demande XVE73838 pour la Réfection de divers rangs dont la lettre d'annonce date du 18 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE le contexte dans lequel se trouve la MRC de La Matapédia est le suivant : La quantité de projets à réaliser en simultanés sur le territoire, est à chaque année de plus en plus importante, la saison de réalisation des travaux y est très courte, la disponibilité des ressources y est limitée et limite la quantité de projets réalisables dans la même année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne pourra pas faire réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de 12 mois à partir de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministre;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 069-2023-04

Il est proposé par monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Damase confirme, au ministre, que les travaux ne pourront pas être achevés à l'intérieur d'une période de 12 mois;

QUE la municipalité à l'intention de terminer les travaux autorisés selon l'échéancier de réalisation des travaux suivant;

ÉCHÉANCIER :

2023-04-01-Début des procédures pour l'obtention du Règlement d'emprunt;
2023-05-15-Approbation du règlement d'emprunt
2023-04-01- Préparation des documents d'appel d'offres;
2023-04-18-Appel d'offres;
2023-05-11-Modification du règlement d'emprunt si nécessaire et ce pour donner suite à l'ouverture des soumissions;
2023-05-15-Octroi de contrat;
2023-05-16 au 2023-12-31-Plage de réalisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité

19. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 318-2023 VOIRIE ET PONCEAU-7E RANG OUEST, 8E RANG EST ET 10E RANG EST (DOSSIER NUMÉRO 7.3-7105-21-11)

Avis de motion est donné par madame Marie-Chantal Bienvenue, conseiller #2, voulant que lors d'une séance ultérieure soit déposé le règlement d'emprunt numéro 318-2023 pour l'exécution des travaux de voirie et ponceau dans le 7^e rang Ouest, 8^e rang Est et 10^e rang Est, dossier numéro 7.3-7105-21-11.

20. PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 318-2023 VOIRIE ET PONCEAU-7E RANG OUEST, 8^E ET 10^E RANGS EST (DOSSIER NUMÉRO 7.3-7105-21-11)

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase a pris connaissance des modalités d'application exclusives aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1er avril 2021 au 31 mars 2024, dans le cadre du volet *Accélération* du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le montant de l'aide financière sera versé au comptant sous forme de remboursement du service de la dette, à laquelle s'ajouteront les frais et intérêts, pour une durée de dix (10) ans, à raison de deux (2) versements annuels, selon les modalités suivantes:

- a) un premier versement à être effectué six (6) mois après le traitement et l'approbation par le Ministre de la réclamation des dépenses admissibles;
- b) un deuxième versement à être effectué un (1) an après le traitement par le Ministre de la réclamation des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE les travaux de voirie au 7e Rang Ouest, 8e Rang Est et 10e Rang Est sont admissibles à une aide financière maximale de 951 900\$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 955 355\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale dont le versement de l'aide sera effectué conformément à l'article 5.7.3 des modalités d'application de l'Axe 2 Amélioration au *volet Accélération*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement vise la réalisation de travaux de voirie et que la dépense prévue fait l'objet d'une subvention de 75% dont le versement est assuré par le gouvernement, la Municipalité se prévaut de l'article 1061 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) qui prévoit qu'un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre dans ces conditions;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant par règlement d'emprunt et prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 mars 2024, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur l'estimation détaillée du coût des travaux;

QUE le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE le projet de règlement d'emprunt est disponible pour fins de consultation au bureau de la Municipalité.

LOISIRS

21. DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR UNE RESSOURCE SPÉCIALISÉE POUR LES CAMPS DE JOUR

CONSIDÉRANT QU'une ressource spécialisée pour les camps de jour avait été embauchée en 2022 pour pallier le manque de formation des jeunes moniteurs;

CONSIDÉRANT QUE suite aux suggestions des municipalités impliquées il y a eu réévaluation du projet;

CONSIDÉRANT la volonté de reconduire l'embauche d'une ressource spécialisée pour les camps de jour en 2023 tout en s'assurant de la supervision de la ressource spécialisée au niveau local;

CONSIDÉRANT QUE moyennant une contribution financière de 100\$, il y a une possibilité de se joindre au projet, que le Camp sable chaud soit porteur du projet accompagné du service de développement de la MRC de la Matapédia;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 070-2023-04

Il est proposé par madame Marie-Chantal Bienvenue
Appuyé par monsieur Nelson Lavoie
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase confirme sa contribution financière au montant de 100\$ dans le but de soutenir les responsables de camp de jour de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase.

Adoptée à l'unanimité

VARIA

22. VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions d'une citoyenne

LEVÉE DE LA SÉANCE

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R-071-2023-04

Il est proposé par madame Martine Côté
Appuyé par monsieur Clermont Miousse
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 20h45

Adopté à l'unanimité

Le 3 avril 2023

MARTIN CARRIER
Maire

VANESSA CARON
Directrice-générale et greffière-trésorière